



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nuisibles

Question écrite n° 27765

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la dégradation et la disparition du patrimoine palmier de la Côte d'azur déjà fortement touché dans le Var par les charançons. Les chercheurs de l'INRA disposent d'une grande expérience dans le contrôle de ce ravageur et ont mis au point une stratégie globale et des techniques appliquées avec succès en Espagne et en Italie. Cette stratégie et ces techniques doivent être diffusées rapidement afin de sauver tous les palmiers qui peuvent encore l'être et éviter que le charançon infecte des sites prestigieux tel que la Promenade des anglais à Nice. En effet, il semble que cette année se joue le sort de ce patrimoine paysager exceptionnel. De nouvelles générations de charançons sont apparues durant le printemps. Certains ont infesté les palmiers encore sains et d'autres ont pondu leurs oeufs dans les palmiers déjà infestés et les larves à l'éclosion pénètrent encore plus profondément dans ces palmiers rendant leur sauvetage impossible. La Direction scientifique de l'INRA a demandé en vain à la Direction de la protection des végétaux à Paris l'organisation d'une réunion pour présenter la gravité de la situation et proposer une action de sensibilisation, formation, démonstration à toutes les municipalités concernées de la Côte d'azur ainsi qu'aux techniciens de services de la protection des végétaux, de la FREDON et aux professionnels des palmiers. Qui plus est il semble que les services régionaux PACA bloquent toute initiative ou toute proposition tendant à contrôler ce ravageur. Il lui demande quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir relayer la proposition de l'INRA dans les meilleurs délais auprès des élus des municipalités, des départements et/ou de la région PACA.

Texte de la réponse

Le charançon rouge *rhynchophorus ferrugineus*, originaire des régions tropicales du Sud-Est asiatique, est signalé depuis 1985 au Moyen-Orient et a été introduit en Europe notamment via l'importation de palmiers d'Égypte. Il est observé depuis 1994 en Espagne, depuis 2004 en Italie, depuis 2006 à Chypre, en Grèce et en France, et depuis 2007 au Portugal. Le ministère de l'agriculture et de la pêche attache la plus grande attention à l'importation et aux échanges intra-communautaires de palmiers sains, ainsi qu'à la lutte contre ce ravageur dans ses foyers d'introduction sur le littoral français méditerranéen. Sur le plan réglementaire, des mesures d'urgence communautaires contre le *rhynchophorus ferrugineus* ont été adoptées par une décision de la Commission du 25 mai 2007. Outre le certificat phytosanitaire déjà exigé pour les palmiers originaires de pays tiers, un passeport phytosanitaire accompagne maintenant les palmiers de plus de 5 cm de diamètre circulant dans l'Union européenne, avec des exigences particulières à respecter. Cette disposition permet de garantir l'importation et la circulation de palmiers indemnes de ce ravageur. En France, pour identifier les zones contaminées par le charançon rouge, des prospections sont menées et un réseau de pièges à phéromone a commencé à être mis en place dès 2006. Ce réseau comprenait 133 pièges en 2007 (63 dans le département du Var, 35 dans les Alpes-Maritimes et 35 dans les Bouches-du-Rhône). Début 2008, 19 communes étaient touchées par le *rhynchophorus ferrugineus* : 2 en Corse-du-Sud, 12 dans le Var, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 1 dans l'Hérault et 2 dans les Pyrénées-Orientales. Au total, 155 palmiers contaminés ont été identifiés dans ces foyers. Des zones de 10 km de rayon ont été délimitées autour des palmiers contaminés et des pièges ayant

capturé des charançons rouges. Début 2008, 110 communes possédaient une partie de leur territoire en zone délimitée (8 en Corse, 48 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 54 en Languedoc-Roussillon). Le cycle de ces ravageurs se déroulant pratiquement uniquement à l'intérieur de la plante, la lutte curative à l'aide de produits anti-parasitaires est très difficile. Par conséquent, la gestion des foyers fait essentiellement appel à des mesures physiques, notamment la destruction des palmiers attaqués par le feu, qui permet d'éviter l'émergence des insectes adultes et la contamination de nouveaux palmiers. Une méthode alternative de lutte a récemment été mise au point par la station de recherche sur le palmier dattier et les systèmes de production en zones arides située à Elche, en Espagne, qui travaille en partenariat notamment avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Cette technique consiste à assainir la zone du coeur du palmier infestée par le charançon rouge. Elle pourrait donc permettre de sauver les individus dont le bourgeon terminal n'est pas encore attaqué. L'INRA a demandé à expérimenter cette technique en France. L'expertise de son dossier est en cours, afin de s'assurer que lors de cette expérimentation toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la non-contamination de l'environnement à partir des arbres infestés en cours de traitement. L'autorisation de conduire des recherches en milieu non confiné sur cet organisme de quarantaine très mobile est en effet soumise à une gestion très rigoureuse du risque de dissémination du charançon rouge.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27765

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6269

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8795